

Informations réglementées, Leuven, 30 août 2019 (17.40 CEST)

KBC Ancora clôture l'exercice 2018/2019 sur un bénéfice de 253,7 millions d'euros. Ajustement limité de la politique de dividende afin d'accélérer la réduction de la dette.

KBC Ancora a réalisé au cours de l'exercice écoulé (2018/2019) un bénéfice de 253,7 millions d'euros, soit 3,24 euros par action, contre un bénéfice de 215,0 millions d'euros lors de l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice écoulé a été déterminé par les revenus des dividendes provenant de la participation dans KBC Groupe (271,3 millions d'euros), ainsi que par les frais de fonctionnement (2,5 millions d'euros) et les charges d'intérêts (15,1 millions d'euros).

Le résultat des six derniers mois de l'exercice s'est établi à 185,1 millions d'euros, soit 2,36 euros par action.

Le 6 juin 2019, KBC Ancora a distribué un dividende intérimaire brut de 3,08 euros par action et, comme annoncé précédemment, ne versera pas de dividende de clôture.

Le Conseil d'administration a décidé d'un ajustement limité de la politique de dividende à partir de l'exercice 2019/2020, afin d'accélérer la réduction de la dette.

Le Conseil d'Administration d'Almancora Société de Gestion, gérant statutaire de KBC Ancora SCA, communique les chiffres annuels pour l'exercice clôturé au 30 juin 2019 sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale de KBC Ancora du 25 octobre 2019.

Données financières abrégées et commentaires¹

Résultats de l'exercice

	Exercice 2018/2019		Exercice 2017/2018	
	(x 000 EUR)	p.a. (EUR)	(x 000 EUR)	p.a. (EUR)
Produits	271.353	3,47	232.658	2,97
Dividendes provenant des immobilisations financières	271.307	3,46	232.549	2,97
Autres produits	46	0,00	109	0,00
Charges	17.610	0,22	17.610	0,22
Charges des dettes	15.096	0,19	15.153	0,19
Services et biens divers	2.512	0,03	2.456	0,03
Autres charges	1	0,00	2	0,00
Résultat après impôts	253.743	3,24	215.048	2,75
Nombre d'actions émises*	78.301.314		78.301.314	

* Il n'y a pas d'instrument pouvant entraîner une dilution.

¹ KBC Ancora rapporte selon les normes comptables belges (Belgian GAAP).



KBC Ancora a réalisé au cours de l'exercice 2018/2019 un bénéfice de 253,7 millions d'euros, contre un bénéfice de 215,0 millions d'euros lors de l'exercice précédent.

Les produits (271,4 millions d'euros) se composaient principalement du dividende perçu sur la participation dans KBC Groupe (271,3 millions d'euros). Les charges (17,6 millions d'euros) ont été déterminées en majeure partie par les frais de fonctionnement habituels (2,5 millions d'euros) et les charges d'intérêts (15,1 millions d'euros).

Développements au cours des 6 derniers mois de l'exercice 2018/2019

Dividende de clôture sur la participation dans KBC Groupe

À l'occasion de la publication de ses résultats annuels, KBC Groupe a annoncé le 14 février 2019 qu'il verserait au titre de l'exercice 2018, après le dividende intérimaire de 1,00 euro versé en novembre 2018, un dividende de clôture de 2,50 euros par action. KBC Ancora a ainsi reçu le 9 mai 2019 un montant de dividendes de 193,8 millions d'euros, qui a porté à 271,3 millions d'euros les revenus de dividendes totaux provenant de la participation dans KBC Groupe pour la totalité de l'exercice 2018/2019.

Dividende intérimaire KBC Ancora

Le 6 juin 2019, KBC Ancora a distribué un dividende intérimaire brut de 3,08 euros par action à ses actionnaires, pour un montant total de 241,2 millions d'euros. Comme annoncé, KBC Ancora ne distribuera pas de dividende de clôture.

Participation dans KBC Groupe, endettement net et valeur intrinsèque

KBC Ancora n'a ni acheté ni vendu d'actions KBC Groupe au cours des 6 derniers mois de l'exercice ; elle détient 77.516.380 actions KBC Groupe.

KBC Ancora a prolongé 143 millions d'euros de sa dette financière de 175 millions d'euros arrivée à échéance fin mai 2019, et ce pour une période de 5 ans. La différence (32 millions d'euros) a été remboursé à l'échéance au moyen des liquidités accumulées. Les charges d'intérêts attendues diminueront ainsi de 0,7 million d'euros sur base annuelle.

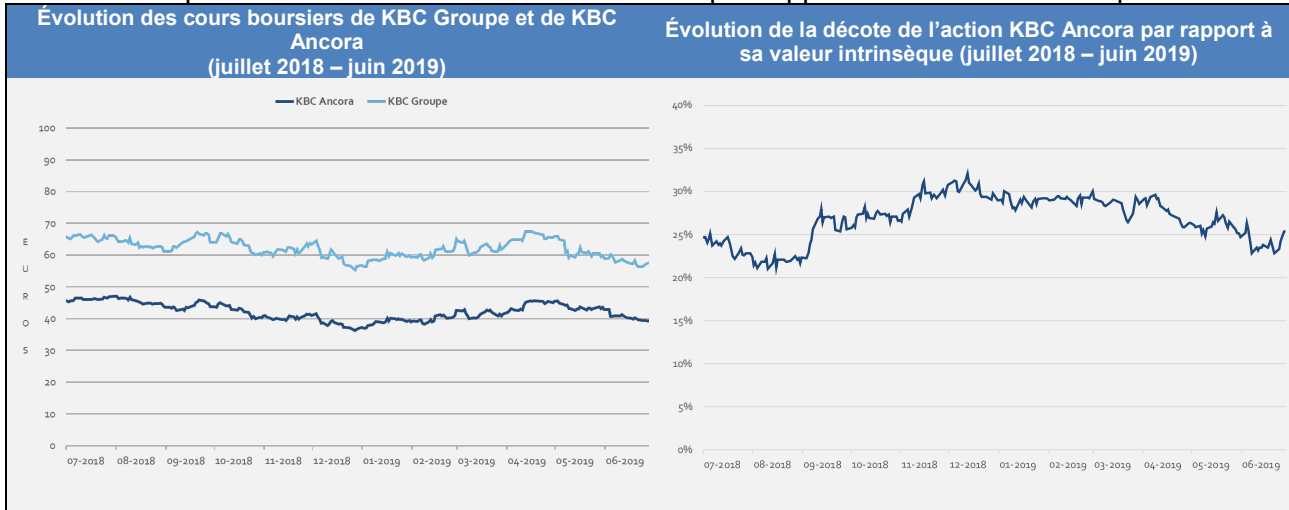
La valeur intrinsèque d'une action KBC Ancora correspond à 0,99 fois le cours de l'action KBC Groupe, moins la dette nette² par action. Au 30 juin 2019, la dette nette de KBC Ancora s'établissait à 4,39 euros par action.

Sur la base du cours boursier de l'action KBC Groupe le 30 juin 2019 (57,64 euros), la valeur intrinsèque d'une action KBC Ancora s'établissait à 52,68 euros et le cours de l'action KBC Ancora (39,3 euros) affichait une décote de 25,4 % par rapport à la valeur intrinsèque.

² L'endettement net s'entend ici comme le total des dettes, diminué du total des actifs, hors immobilisations financières.



Les graphiques ci-dessous reflètent l'évolution des cours boursiers de KBC Groupe et de KBC Ancora ainsi que de la décote de l'action KBC Ancora par rapport à sa valeur intrinsèque.



Décision en appel sur les achats d'actions KBC Groupe effectués par KBC Ancora en 2007

Le 5 décembre 2008, quatre actionnaires minoritaires de KBC Ancora ont intenté une action minoritaire contre le gérant statutaire de KBC Ancora et son représentant permanent ainsi que contre Cera. Les requérants contestaient l'achat de 2,3 millions d'actions KBC Groupe effectué par KBC Ancora en mars 2007 dans le cadre de la scission de ses actions. Ils contestaient également l'achat de 3,9 millions d'actions KBC Groupe effectué par KBC Ancora à la mi-2007 afin de dépasser, ensemble avec Cera, le seuil de 30% dans KBC Groupe dans le cadre de la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition, loi qui entrerait en vigueur le 1^{er} septembre 2007. Leur requête visait essentiellement à faire reprendre par les défendeurs, au prix d'acquisition, les actions achetées.

Par jugement du 24 octobre 2012, le Tribunal de première instance de Leuven avait rejeté intégralement les actions des requérants.

Le 13 mars 2013, les requérants ont décidé d'aller en appel de ce jugement. Ils ont en outre modifié l'objet de leur demande en une requête pour obtenir essentiellement des dommages et intérêts.

Par arrêt du 9 avril 2019, la Cour d'appel de Bruxelles a confirmé le jugement du Tribunal de première instance de Leuven et intégralement débouté les requérants.

Résultat des 6 derniers mois de l'exercice 2018/2019

	S2 exercice 2018/2019		S2 exercice 2017/2018	
	(x 000 EUR)	p.a. (EUR)	(x 000 EUR)	p.a. (EUR)
Produits	193.808	2,48	155.063	1,98
Dividendes provenant des immobilisations financières	193.791	2,47	155.033	1,98
Autres produits	17	0,00	30	0,00
Charges	8.757	0,11	8.833	0,11
Charges des dettes	7.519	0,10	7.576	0,10
Services et biens divers	1.237	0,02	1.256	0,02
Autres charges	1	0,00	1	0,00
Résultat après impôts	185.051	2,36	146.230	1,87
Nombre d'actions émises		78.301.314		78.301.314

Au cours des 6 derniers mois de l'exercice écoulé, KBC Ancora a réalisé un bénéfice après impôts de 185,1 millions d'euros. Lors de la même période de l'exercice précédent, KBC Ancora avait réalisé un bénéfice de 146,2 millions d'euros.

Les produits (193,8 millions d'euros) des 6 derniers mois ont été principalement déterminés par le dividende de clôture de 2,50 euros par action que KBC Groupe a distribué en mai 2019 et qui a rapporté 193,8 millions d'euros de revenus de dividendes à KBC Ancora. Au cours de la même période de l'exercice précédent, KBC Ancora avait perçu un montant de 155,0 millions d'euros au titre de dividendes de sa participation dans KBC Groupe.

Les charges (8,8 millions d'euros) des 6 derniers mois ont été en majeure partie déterminées par les éléments suivants :

- les frais de fonctionnement habituels se sont chiffrés à 1,2 million d'euros, dans la lignée de l'exercice précédent. Un montant de 0,8 million d'euros a trait aux charges dans le cadre de l'accord de partage des coûts avec Cera. Les autres charges étaient composées, entre autres, des frais liés à la cotation en Bourse, des coûts des services financiers et des frais de gérance ;
- les charges afférentes aux dettes s'élevaient à 7,5 millions d'euros, soit 0,1 million d'euros de moins que pour la même période de l'exercice précédent.

Bilan au 30.06.2019

(x 000 EUR)	30.06.2019	30.06.2018	30.06.2017
TOTAL DU BILAN	3.089.448	3.108.930	3.098.303
Actif			
Immobilisations	3.088.253	3.088.253	3.088.253
<i>Immobilisations financières</i>	3.088.253	3.088.253	3.088.253
Actifs circulants	1.195	20.678	10.050
Passif			
Capitaux propres	2.744.889	2.732.313	2.721.632
<i>Capital souscrit</i>	2.021.871	2.021.871	2.021.871
<i>Réserve légale</i>	72.132	59.445	48.693
<i>Réserves indisponibles</i>	650.117	650.117	650.117
<i>Résultat reporté</i>	767	879	950
Dettes	344.559	376.617	376.671
<i>Dettes > 1 an</i>	343.000	200.000	375.000
<i>Dettes < 1 an</i>	179	175.186	239
<i>Comptes de régularisation</i>	1.380	1.431	1.432

Au 30 juin 2019, le total du bilan s'établissait à 3,1 milliards d'euros, en baisse de 19,5 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Le nombre d'actions KBC Groupe en portefeuille est resté inchangé au cours de l'exercice écoulé. À la date du bilan, KBC Ancora détenait 77.516.380 actions KBC Groupe. La valeur comptable nette des actions KBC Groupe est restée inchangée à 39,84 euros par action. À la date du bilan, le cours boursier de l'action KBC Groupe s'établissait à 57,64 euros.

Principalement en raison de la prolongation partielle (143 des 175 millions d'euros) de l'emprunt arrivé à échéance fin mai 2019, les dettes ont diminué au cours de l'exercice écoulé de 32,1 millions d'euros pour retomber à 344,6 millions d'euros, dont 343 millions d'euros de dettes financières.

Les actifs circulants ont diminué de 19,5 millions d'euros par rapport à l'année précédente sous l'effet de l'affectation de valeurs disponibles dans le cadre de cette prolongation partielle.

Après ajout du résultat reporté de l'exercice précédent (0,9 million d'euros), le résultat à affecter s'élevait à 254,6 millions d'euros. Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 25 octobre 2019 d'affecter le résultat comme suit :

- une dotation de 12,7 millions d'euros (5 % du bénéfice de l'exercice) à la réserve légale ;
- un bénéfice à distribuer de 241,2 millions d'euros. Ce montant a déjà été distribué le 6 juin 2019 sous la forme d'un dividende intérimaire brut de 3,08 euros par action ;
- le report du solde de 0,8 million d'euros, soit 0,01 euro par action, au prochain exercice.



Commentaire sur les évolutions attendues pour l'exercice en cours 2019/2020

On s'attend à ce que les charges dans le cadre de l'accord de partage des coûts avec Cera avoisinent 1,9 million d'euros. Le total des charges d'intérêts pour l'exercice 2019/2020 est estimé à environ 14,5 millions d'euros. Les autres charges de fonctionnement sont estimées à environ 0,9 million d'euros.

KBC Groupe vise un ratio de distribution de dividende (y compris le coupon sur les instruments additionnels Tier-1) de minimum 50 % du bénéfice consolidé. Sauf circonstances exceptionnelles ou imprévues, KBC Groupe versera en novembre un dividende intérimaire de 1,00 euro par action, suivi d'un dividende de clôture après l'assemblée générale annuelle des actionnaires. Le dividende intérimaire sera une avance sur le dividende total. Dans son communiqué de presse du 8 août 2019, KBC Groupe a confirmé qu'il verserait le 15 novembre 2019 un dividende intérimaire de 1,00 euro par action à ses actionnaires.

Le Conseil d'administration d'Almancora Société de gestion, gérant statutaire de KBC Ancora, a décidé d'un ajustement limité de la politique de dividende. Cet ajustement signifie qu'à partir de l'exercice en cours, 90% du résultat récurrent distribuable de l'exercice (c'est-à-dire après ajustement pour des résultats exceptionnels éventuels et après constitution obligatoire de la réserve légale) seront distribués sous forme de dividende (intérimaire).

Par rapport à la politique de dividende actuelle, cela représente une diminution de 10%. Cela permettra de réduire plus rapidement les dettes financières.

Cette politique de dividende ajusté sera appliquée pour la première fois au dividende intérimaire qui (sauf circonstances exceptionnelles) sera mis en paiement début juin 2020.

Informations relatives au contrôle externe des données comptables annuelles

Le commissaire, KPMG Réviseurs d'entreprises, représenté par Olivier Macq, a délivré une attestation sans réserve sur les comptes annuels et a confirmé que les données comptables mentionnées dans ce communiqué ne contiennent aucune contradiction évidente avec les comptes annuels.

KBC Ancora est une société cotée en bourse qui détient 18,6 % des actions de KBC Groupe et qui assure, avec Cera, MRBB et les Autres Actionnaires Stables, la stabilité du sociétariat et le développement de KBC Groupe. Ces actionnaires de référence de KBC Groupe ont conclu à cet effet un pacte d'actionnaires.



Communiqué de presse
Informations réglementées
30 août 2019 (17.40 CEST)
Communiqué annuel

Calendrier financier :

24 septembre 2019	Rapport annuel 2018/2019 disponible et convocation de l'Assemblée Générale
25 octobre 2019	Assemblée Générale des Actionnaires
31 janvier 2020	Rapport financier semestriel (premier semestre)
28 août 2020	Communiqué annuel exercice 2019/2020

Ce communiqué de presse est disponible en français, en anglais et en néerlandais sur le site www.kbcancora.be.

KBC Ancora Investor Relations & Contacts presse : Jan Bergmans

tél. : +32 (0)16 27 96 72

e-mail : jan.bergmans@kbcancora.be ou mailbox@kbcancora.be